



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 19 MAI 2016

Étaient présents : JOLY Olivier - CHABANNY Jean-Paul - LE GALL Nathalie - LAURENDON Alain - POYET Ghyslaine - MATHEVET François - DAUPHIN Béatrice - FRANÇON René - DE VILLOUTREYS Catherine - BLOIN Christophe - JOANNEZ Paul - GUYONY Jean-Pierre - GRANGE Pierre - ~~DE MARTIN DE VIVIES Annie~~ - SIENNAT Jocelyne - PELOUX Pascale - ~~BERTHEAS Alain~~ - ~~GIBERT Christine~~ - ~~TIFFET Olivier~~ - HULAIN Pascale - BENEVENT René - SAGNARD Jérôme - ROSNOBLET Sylvie - DESFETES Françoise - ~~FALL-EXBRAYAT Bineta~~ - TAVITIAN Carole - DUFOUR Alexandra - ~~CHOSSY Jean-Baptiste~~ - GARDE Michel - OLLE Carole - CHARPENAY Georges – BRAT Jean-Pierre – CARROT Mireille

Absents excusés : DE MARTIN DE VIVIES Annie - BERTHEAS Alain - GIBERT Christine - TIFFET Olivier - ROSNOBLET Sylvie - FALL-EXBRAYAT Bineta - CHOSSY Jean-Baptiste

Procuration : DE MARTIN DE VIVIES Annie à JOANNEZ Paul
BERTHEAS Alain à JOLY Olivier
GIBERT Christine à SIENNAT Jocelyne
ROSNOBLET Sylvie à GRANGE Pierre
CHOSSY Jean-Baptiste à MATHEVET François

Lesquels font la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en application de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La séance débute à 19 h 15.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

A l'unanimité, Madame Jocelyne SIENNAT est désignée secrétaire de séance.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 21 AVRIL 2016

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée si des observations sont à formuler sur ce compte-rendu. Ce dernier, n'appelant aucune remarque, est adopté à l'unanimité.

AFFAIRES GENERALES

Arrivée de Christophe BLOIN et René BENEVENT

2016-63 – Décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre des délégations d'attribution

En application des dispositions de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'Assemblée prend acte des décisions suivantes :

Décision n° 2016-24 – Fourniture d'agrès sportifs pour le parcours de santé

- Acquisition d'agrès sportifs auprès de l'entreprise Atout Bois de CHATELNEUF (42) pour un montant de 6 070 € HT soit 7 284 € TTC.

Décision n° 2016-25 – Convention de formation

- Le marché à procédure adaptée correspondant à la formation relative au « tutorat en structure d'accueil du jeune enfant en lien avec la nouvelle réglementation » à la SAS ILEFORM SANTE aux conditions suivantes :
 - Les 10 et 11 octobre 2016 et les 24 et 25 novembre 2016
 - durée : 28 heures
 - coût : 3 600 € HT pour 12 stagiaires, le gout global sera calculé et facturé proportionnellement au nombre total d'inscrits.

Décision n° 2016-26 – Mission d'accompagnement de la Commune dans son action en direction des enfants et des jeunes

- Marché à procédure adaptée, correspondant à la mission d'accompagnement de la Commune dans son action en direction des enfants et des jeunes, à l'association départementale des FRANCAS de la Loire, à raison de 9 journées d'intervention, au prix unitaire de 550 €, frais de déplacement sur la base de 50 €, soit un coût total de 5 000 €.

Décision n° 2016-27 – Convention bilatérale d'intervention

- Marché à procédure adaptée correspondant à la formation relative à « l'analyse de la pratique professionnelle des Directrices adjointes d'Etablissement d'Accueil de Jeunes Enfants, confié à la société GRAPE INNOVATIONS aux conditions suivantes :
 - 7 séances de 2h
 - Pour un coût total de 330.00 € net

Décision n° 2016-28 – Convention d'utilisation de locaux – Les Randonneurs des 2 Rives

- Convention de mise à disposition, à titre gratuit, du rez-de-chaussée et de la salle de réunion située au premier étage du bâtiment sis place Saint-Jean, conclue pour une durée de 3 ans, à compter du 1^{er} avril 2016 jusqu'au 31 mars 2019. Elle ne peut être reconduite que de façon expresse, par avenant.

Décision n° 2016-29 – convention de formation

- Marché à procédure adaptée correspondant à la formation relative à l'habilitation électrique BE (Opérations spécifiques de 4 natures : Essais/Vérification/Mesurage/Manceuvre sur les installations basse tension) et BS (Chargé d'interventions élémentaires sur les installations basse tension) confié à l'OGEC SAINT-JOSEPH SAINTE-CLAIRE, aux conditions suivantes :
 - durée : 2 jours, soit 14 heures
 - nombre d'agents : 2
 - coût global net : 520 €

Décision n° 2016-30 – Convention d'utilisation de locaux – VAL GRANGENT

- Convention de mise à disposition, à titre gratuit, du hangar communal situé 85 boulevard Jean Jaurès à Saint-Just Saint Rambert.
La présente convention est conclue pour une durée de 3 ans, à compter du 1^{er} janvier 2016 jusqu'au 31 décembre 2019. Elle ne peut être reconduite que de façon expresse, par avenant.

Décision n° 2016-31 – Achat de plans d'évacuation, pour la Maison des Remparts (Pôle Scolarité Jeunesse)

- marché à procédure adaptée, correspondant à l'achat de plans d'évacuation, de fourniture et pose d'extincteurs et d'une centrale d'alarme pour la Maison des Remparts (Pôle Scolarité Jeunesse) à la Société AED pour un montant total de 6 269,54 € HT.

Décision n° 2016-32 – Mission d'élaboration d'un schéma de référence urbain et paysager avec faisabilité technico-financière sur les bords de Loire

- Mission d'élaboration d'un schéma de référence urbain et paysager avec faisabilité technico-financière sur les bords de Loire à la société AP MANAGEMENT – 69 006 LYON, aux conditions suivantes :
 - Montant tranche ferme : 22 300€ HT soit 26 760€ TTC
 - Montant tranche conditionnelle 1 : 7 000€ HT soit 8 400€ TTC
 - Montant tranche conditionnelle 2 : 800€ HT soit 960 € TTC
 - Montant tranche conditionnelle 3 : 7 900€ HT soit 9 480 € TTC

Décision n° 2016-33 – Acquisition d'un véhicule

- Achat d'un véhicule d'occasion auprès de marque IVECO, modèle DAILY, auprès de la SARL GARAGE RIVAT à SAINT-ETIENNE pour un montant total de 27 000 € TTC.

Décision n° 2016-34 – Convention de prestation de services

- Marché à procédure adaptée, correspondant à la prestation de services relative à l'animation pour l'équipe éducative au sein de la structure multi-accueil « les Matelots », confiée à Madame Claire MARSOT de SURY LE COMTAL, aux conditions suivantes :

Séances de 1h30, pour un montant de 125 € net par séance

Décision n° 2016-35 – Convention de prestation de services

- Marché à procédure adaptée correspondant à la mission de stérilisations et d'identification des chats errants de la Commune, à la clinique vétérinaire « Jean de la Fontaine » de SURY-LE-COMTAL, aux conditions suivantes :
 - Ovariectomie + tatouage : 80 €
 - Castration + tatouage : 60 €

Ces tarifs sont directement pris en charge par la fondation 30 Millions d'Amis.

Décision n° 2016-36 – Mission de programmiste pour la Maison des Remparts

- Marché à procédure adaptée ouverte, article 18 du Code des Marchés Publics confié à l'entreprise ARCHIGRAM de MONTBRISON (42), pour un montant de 6 495 € HT soit 7 794 € TTC.

Décision n° 2016-37 – Fourniture, installation et tir d'un feu d'artifice – 14 juillet 2016

- Marché à procédure adaptée confié à la Société PANDORA PYROTECHNIE de SAINT-ETIENNE (42) pour un coût total de 9 588 € HT, soit 11 505 € TTC.

Décision n° 2016-38 – Mission de surveillance humaine pour divers événements festifs municipaux 2016

- Marché à procédure adaptée ouverte, correspondant à la mission de surveillance humaine pour divers événements festifs municipaux 2016 confié à la société STAFF SECURITE de SAINT-ETIENNE pour un montant de 10 041.38 € HT soit 12 094.83 € TTC.

Décision n° 2016-39 – Maintenance du parc d’extincteurs de fumée, centrales incendies et accessoires, fourniture et pose d’extincteurs neufs et accessoire et réalisation des plans d’évacuation et d’intervention des bâtiments communaux

- Marché à procédure adaptée confié à la Société AED de VILLARS, pour un coût annuel de 4 539.50€ HT soit 5 447.40€ TTC.

AFFAIRES INTERCOMMUNALES

Arrivée d’Alain LAURENDON

2016-64 – Schéma départemental de coopération intercommunale arrêté le 29 mars 2016 – Avis du conseil municipal

Jean-Pierre BRAT explique à l’Assemblée que les membres du groupe « Pour vous, un projet citoyen, social et solidaire », maintiennent leur position évoquée lors de la séance du 19 novembre dernier. Ils s’opposent à un élargissement de Loire Forez, le nombre de communes proposé est trop important.

Monsieur le Maire répond que quelle que soit la taille de la communauté, les maires peuvent intervenir dans le cadre de la conférence des maires où chaque maire des communes membres dispose d’une voix.

Jean-Pierre BRAT rappelle la tenue de leur réunion publique, et regrette que celle-ci n’ait pas été organisée par la majorité.

Monsieur le Maire soutient que le débat a eu lieu avec la consultation faite par l’intermédiaire du bulletin municipal. De plus, il rappelle que par le mandat électif qui lui a été confié le conseil municipal représente les administrés de la Commune.

Par 26 voix « pour », 3 voix « contre » (OLLE Carole – BRAT Jean-Pierre – CARROT Mireille) et 2 abstentions (GARDE Michel - CHARPENAY Georges), l’Assemblée approuve l’arrêté préfectoral du 29 mars 2016 fixant le schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) de la Loire.

AFFAIRES SOCIALES

2016-65 – Approbation de la nouvelle convention de prestation de service unique d’accueil du jeune enfant à conclure avec la Mutuelle Sociale Agricole (MSA)

A l’unanimité, l’Assemblée approuve la convention « chantiers éducatifs » pour l’année 2016, avec un nombre total de 1 120 heures, moyennant un coût de 16 € par heure soit 17 920 €. Elle habilite Monsieur le Maire à la signer ainsi que toute autre pièce administrative se rapportant à ce dossier.

La dépense correspondante est inscrite au chapitre 012 du budget de la commune.

FINANCES

2016-66 – Attribution des subventions aux associations locales et des aides scolaires

Carole OLLE représentante du groupe « Avec Vous un, un projet citoyen, social et solidaire » interpelle Monsieur le Maire sur la baisse de la subvention attribuée à l'Association Echange Roumanie. Elle souhaiterait avoir connaissance des projets de jumelage et interroge le Maire sur l'existence d'un comité de jumelage.

Monsieur René FRANCON rappelle que la commission jumelage travaille en étroite collaboration avec l'association Echange Roumanie, notamment sur les projets d'échanges avec les collégiens.

Monsieur le Maire explique que la baisse de subvention se justifie du fait que l'association dispose de réserves financières importantes. Il explique que la Commune agira en partenariat au cas par cas avec l'association Echange Roumanie. Le plus important est que le jumelage avec la Roumanie soit vécu par la population.

Par 26 voix « pour » et 5 abstentions (GARDE Michel - OLLE Carole - CHARPENAY Georges – BRAT Jean-Pierre – CARROT Mireille), l'Assemblée décide d'attribuer les différentes subventions aux associations et organismes d'intérêt local, pour l'exercice 2016, telles qu'elles sont reprises dans le tableau ci-dessous :

| ASSOCIATIONS | PROPOSITION 2016 | |
|-------------------------------------|--------------------|---------------------------|
| | subvention de base | subvention exceptionnelle |
| 100 % SPORTS POUR TOUS | 5 000,00 | |
| ADAPEI | 2 500,00 | |
| AIDE AUX DEVOIRS | 1 800,00 | |
| AMICALE DES DONNEURS DE SANG | 200,00 | |
| AMICALE DU PERSONNEL | 23 500,00 | |
| AMIMM | 4 000,00 | |
| AMIS DU VIEUX ST-JUST ST-RAMBERT | 1 000,00 | |
| AS ST-JUST ST-RAMBERT FOOTBALL | 34 000,00 | |
| ASS SPORT COLLEGE ANNE FRANK | 600,00 | |
| ASSO CULTURELLE ET SPORTIVE TURQUE | 500,00 | |
| ASSO SPORT COLLEGE ST-JOSEPH | 600,00 | |
| ATOMES CROCHUS | 2 000,00 | |
| ASSOCIATION IMMOBILIERE ST-FRANCOIS | 500,00 | |
| AU SECOURS DES CHATS LIBRES | 400,00 | |
| BASE DE LOISIRS | 4 500,00 | |
| BASEBALL DUFFY DUCK | 4 500,00 | 5 000,00 (montée) |
| BIBLIOTHEQUE POUR TOUS | 1 500,00 | |
| C'EST TOUT CHOCOLAT | 11 500,00 | |
| CHORALE ST RAMBERT | 500,00 | |
| CLUB DES NAGEURS DU FOREZ | 2 000,00 | |
| CLUB HANDISPORT FOREZIEN DE BASKET | 200,00 | |
| CLUB HIPPIQUE ETRAT | 3 000,00 | |
| CLUB SUBAQUATIQUE FOREZIEN | 1 500,00 | |
| CPNG | 21 000,00 | |

| ASSOCIATIONS | PROPOSITION 2016 | |
|---|--------------------|---------------------------|
| | subvention de base | subvention exceptionnelle |
| CTC ST-JUST ST-RAMBERT (Coopération Territoriale de Clubs) | 20 000,00 | |
| CYCLOTOURISME | 750,00 | |
| DANSE ET FORMES | 1 500,00 | |
| DOJO ST-JUST ST-RAMBERT | 12 000,00 | |
| ECHANGE ROUMANIE jumelage | 2 000,00 | |
| ECOLE DE MUSIQUE | 84 000,00 | |
| ENTENTE BOULISTE | 6 000,00 | |
| EPICERIE SOLIDAIRE | 3 500,00 | |
| ÉTÉ PRIEURE | 1 500,00 | |
| FAC | 2 500,00 | |
| FAMILY CINEMA | 30 000,00 | |
| FJEP GYM | 21 500,00 | |
| FNACA | 400,00 | |
| GRAL | 260,00 | |
| GROUPEMENT MYCOLOGIQUE | 400,00 | |
| INFOMEDIA | 1 600,00 | |
| LA PONTOISE BASKET | 40 000,00 | |
| LA SIRENE | 1 000,00 | |
| LE GARDON FOREZIEN | 350,00 | |
| MJC | 267 000,00 | |
| ODAC | 55 000,00 | |
| OFFICE DES FETES | 27 000,00 | |
| OFFICE DES SPORTS | 22 500,00 | |
| OGECE | 127 695,00 | |
| PARAGRELE syndicat | 400,00 | |
| PETANQUE ST-JUST ST-RAMBERT | 800,00 | |
| SHOTOKAN KARATE ST-JUST ST-RAMBERT | 2 500,00 | |
| SOS AMITIE | 100,00 | |
| TENNIS CLUB ST JUST LA QUERILLERE | 35 000,00 | |
| TENNIS DE TABLE PONTRAMBERTOIS | 2 200,00 | |
| TOUR PEDESTRE | 4 800,00 | |
| ULR BATTERIE FANFARE | 250,00 | |
| ULRR BASKET | 25 000,00 | 5 000,00 (montée) |
| UNION DES COMMERCANTS ET ARTISANS ST-JUST ST-RAMBERT | 1 000,00 | |
| UNION MUSICALE | 2 500,00 | 2 500,00 (anniversaire) |
| | | |
| TOTAL | 929 805,00 | 12 500,00 |

Les dépenses correspondantes seront inscrites au chapitre 65 du budget communal.

2016-67 – Approbation des conventions à conclure avec les associations bénéficiant d'une subvention supérieure à 23 000 €

Par 27 voix « pour » et 4 abstentions (GARDE Michel - OLLE Carole - BRAT Jean-Pierre – CARROT Mireille), l'Assemblée approuve les termes des conventions financières de partenariat à conclure avec les associations qui suivent :

- l'OGECE Saint-Just Saint-Rambert qui bénéficie d'une aide de 127 695 €,
- la Maison des Jeunes et de la Culture qui bénéficie d'une aide de 267 000 €,
- la Pontoise qui bénéficie d'une aide de 40 000 €,

- l'Office des Arts et de la Culture qui bénéficie d'une aide de 55 000 €,
- le Family Cinéma qui bénéficie d'une aide de 30 000 €,
- Tennis Club la Quérillère qui bénéficie d'une aide de 35 000 €,
- AS FOOT qui bénéficie d'une aide de 34 000 €,
- ULR Basket qui bénéficie d'une aide de 30 000 €,
- L'Amicale du Personnel qui bénéficie d'une aide de 23 500 €,
- L'Office des Fêtes qui bénéficie d'une aide de 27 000 €,
- L'école de Musique qui bénéficie d'une aide de 84 000 €.

Elle habilite Monsieur le Maire à les signer ainsi que toute pièce administrative se rapportant à ce dossier.

Les dépenses correspondantes seront inscrites au chapitre 65 du budget communal.

2016-68 – Convention pour demande de soutien pour la gestion des populations de chats errants avec 30 Millions d'Amis (stérilisation et identification)

A l'unanimité, l'Assemblée approuve la convention à conclure avec la fondation 30 Millions d'Amis, telle qu'elle vient d'être présentée.

Elle autorise Monsieur le Maire à la signer ainsi que toute autre pièce administrative se rapportant à ce dossier.

| |
|----------------------------|
| PATRIMOINE COMMUNAL |
|----------------------------|

2016-69 - Délibération portant désaffectation et aliénation du chemin rural après enquête, lieudit Saint-Côme

A l'unanimité, l'Assemblée décide de désaffecter le chemin rural lieudit Saint-Côme, d'une contenance de 233 m² en vue de sa rétrocession à titre gratuit au SDIS 42.

Elle autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

2016-70 - Délibération portant désaffectation et aliénation du chemin rural après enquête, lieudit Saint-Côme

A l'unanimité, l'Assemblée décide de déclasser l'ancienne artère du canal du Forez située lieudit La Ville et de l'intégrer dans le domaine privé de la commune.

2016-71 - Classement d'une parcelle communale intégrée dans les faits à l'emprise d'un parking

A l'unanimité, l'Assemblée constate le classement de la parcelle communale cadastrée section 250 Al n° 457, constituant l'emprise du parking situé sur le terrain où était implantée l'ancienne Maison des Jeunes et de la Culture, dans le domaine public communal.

Fin de séance à 20h15

| |
|--|
| Les prochains conseils municipaux auront lieu le jeudi 16 juin et lundi 11 juillet 2016 à 19h15, salle du Prieuré |
|--|